

Conseil communal de Dippach

Séances du lundi, 7 mars 2022

Le conseil communal était présent au grand complet. Il est cependant à noter que :

- M. WESTER Pascal a participé à la séance par visioconférence et qu'ainsi il n'a pas participé aux votes émis au niveau de la séance à huis clos, en suivant les termes de la loi,
- Mme SCHOTT-GANTREL Annette a rejoint la séance dès le point 1.4. de la séance publique.

RAPPORT

Légende - dénomination des partis présents au conseil communal :

- LSAP : LSAP – Lëtzebuenger Sozialistes Aarbechterpartei
- DP : DP - Parti Démocratique
- CSV : CSV - Parti Chrétien-Social
- BI : Biergerinitiativ Gemeng Dippach a.s.b.l.

ORDRE DU JOUR :

A. Séance à huis clos

1. Personnel communal :

1.1. Modification de la nomination d'un poste d'employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif avec augmentation de la tâche hebdomadaire

- *Il est proposé de modifier la nomination, en matière de tâche d'une employée communale affectée au service technique, en ce sens qu'elle va prester à partir du 1^{er} avril 2022, 70% d'une tâche complète au lieu de 50% d'une tâche complète. Ceci dans une idée de renforcer le secrétariat du service technique, vu une constate augmentation du volume de travail. La proposition a été acceptée lors du vote secret.*

1.2. Mise en pension d'invalidité d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement B groupe de traitement B1 – sous-groupe administratif, sur base d'une décision de la Commission des Pensions

1.3. Mise en pension d'invalidité d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement C groupe de traitement C1 – sous-groupe administratif, sur base d'une décision de la Commission des Pensions

- *Ad points 1.2. et 1.3. : Vu la situation de santé de deux fonctionnaires de la commune, il est proposé de se rallier, d'un commun accord avec ces fonctionnaires à la décision de la Commission des Pensions et d'accorder démission honorable de leurs fonctions aux personnes concernées. Les deux propositions ont été adoptées lors du vote secret.*
-

B. Séance publique

1. Finances communales :

1.1. Présentation du PPF initial 2022

- *En suivant les instructions du Ministère de l'Intérieur en la matière, chaque commune doit présenter au conseil communal le PPF couvrant la période allant jusqu'à l'exercice 2025 inclus, avant sa transmission au Ministère. La version qui est présentée au conseil à ce moment, a été mise à jour et complétée par rapport à des versions antérieures par les données et extrapolations les plus récentes, en particulier en ce qui concerne : l'environnement macroéconomique, l'évolution du personnel, le pacte logement, la situation des emprunts contractés ou à contracter et des projets extraordinaires. D'une manière*

générale, il est à noter que la situation financière de la commune reste saine, eu égard aux projets inscrits. Le plan sera affiné au fur et à mesure que ces projets vont se concrétiser. Le présent point ne constitue pas une décision, mais simplement une présentation, en suivant la loi.

1.2. Décisions quant aux comptes administratif et de gestion de l'année 2020

- Les comptes de 2020 affichent un boni de 17.378.834,68€.

Il est au conseil communal de procéder à l'arrêt provisoire de ces comptes, en tenant compte des remarques du Ministère de l'Intérieur par rapport à ces documents et de la prise de position à leur égard par le collège échevinal.

Le compte administratif a été arrêté provisoirement par six voix et deux abstentions des conseillers de la CSV, contre deux voix des conseillers de la BI.

Le compte de gestion est arrêté provisoirement et à l'unanimité.

1.3. Décomptes dans le cadre de chantiers, projets et travaux communaux – Décisions :

1.3.1. Travaux de réfection de chemins agricoles (décompte présenté au montant de 372.499,76€). Approbation par huit voix et deux abstentions des conseillers de la BI.

1.3.2. Divers aménagements et équipements pour les nouveaux ateliers de régie de la commune (décompte présenté au montant de 121.514,76€). Approbation par huit voix et deux abstentions des conseillers de la BI.

1.3.3. Travaux d'aménagement de nouvelles conduites d'eau de distribution à partir du nouveau château d'eau (décompte présenté au montant de 729.916,48€). Approbation par huit voix et deux abstentions des conseillers de la BI.

1.3.4. Travaux d'aménagement d'une nouvelle conduite d'eau à Dippach, rue de Bettange (décompte présenté au montant de 282.048,44€). Approbation par huit voix et deux abstentions des conseillers de la BI.

1.3.5. Travaux d'aménagement d'une nouvelle conduite d'eau à Bettange, rue de la Gare (décompte présenté au montant de 197.749,29€). Approbation par huit voix et deux abstentions des conseillers de la BI.

1.3.6. Travaux d'aménagement d'un terrain d'entraînement pour les besoins de l'Etoile Sportive de Schouweiler (football) (décompte présenté au montant de 1.204.196,44€). Approbation par huit voix et deux abstentions des conseillers de la BI.

1.3.7. Travaux d'aménagement de deux vestiaires et d'équipements connexes au niveau des terrains de tennis à Schouweiler (décompte présenté au montant de 90.000,00€). Approbation par huit voix et deux abstentions des conseillers de la BI.

1.3.8. Travaux d'aménagements réalisés sur des fonds acquis à Dippach, 20, rue Centrale (décompte présenté au montant de 205.800,68€). Approbation par huit voix et deux abstentions des conseillers de la BI.

1.3.9. Travaux de construction d'une nouvelle Mairie avec salle de musique à Schouweiler – Travaux d'augmentation de la surface bureautique (décompte présenté au montant de 74.093,83€). Approbation par huit voix et deux abstentions des conseillers de la BI.

1.3.10. Divers travaux de réaménagement au niveau du bâtiment de l'école C1-préscolaire à Schouweiler (décompte présenté au montant de 240.661,46€). Approbation unanime.

1.4. Utilisation des allocations reçues par la commune de Dippach de la part de l'Etat dans le cadre de son adhésion au Pacte Logement 1.0, pour être investies aux futurs projets extraordinaires de la commune – Décision confirmative de la décision du collège échevinal quant au recours à la totalité de l'avoir comptabilisé actuellement dans le fonds afférent

- Il est proposé de confirmer la décision du collège échevinal du 27 décembre 2021, portant sur une montant à utiliser de 342.012,97€. Approbation unanime.

2. Acte notarié rectifié avec M. Joël GILLES, dans le cadre de la régularisation d'une situation foncière à Bettange suivant acte du 31 mars 2021 – modification d'une clause – Décision

- En juin 2021, le conseil communal avait approuvé un acte concernant la rétrocession de fonds d'une contenance de 54ca qui avaient été acquis avec d'autres fonds de la part de M. GILLES, au dernier, alors que la commune ne pourra pas en faire usage et que l'ancien propriétaire désirait les racheter, au prix de 270,00€. Cet acte contenait la clause que les frais d'acte étaient à charge de M. GILLES, ce qui n'est pas revêtu de logique, dans ce cas précis. L'acte en question est donc proposé à la modification, en ce sens que les frais d'acte seront à charge de la commune. Cet acte sera à approuver par le conseil communal. Approbation unanime, en notant que Mme Claudine GILLES n'a ni participé à la discussion, ni au vote, en vertu de l'article 20.1. de la loi communale.

3. Conventions :

3.1. Convention entre la commune et la S.A. Munhowen, dans le cadre de l'exploitation de la buvette du Hall sportif à Schouweiler

- *Les travaux de rénovation du hall sportif à Schouweiler étant bien avancés et en considérant la conviction qu'il échet d'y installer une buvette bien équipée, en vue de rendre l'infrastructure plus attrayante, des pourparlers ont été menés avec Munhowen S.A. En conclusion, la convention d'achat exclusif, d'une durée de 8 années a été retenue, qui accorde les avantages suivants à la commune :*

- *Mise à disposition d'une licence de cabaretage.*
- *Mise à disposition d'une installation de soutirage d'une valeur de 4.000,00€.*
- *Participation à titre de 15.000,00€ à l'aménagement général de la buvette.*

Cette convention a été approuvée par neuf voix et deux abstentions des conseillers de la BI.

3.2. Convention entre la commune de Dippach et une tierce personne, concernant l'autorisation d'exécuter un projet par les services du SICONA Sud-Ouest, dont la commune est membre, en particulier en ce qui concerne l'entretien de 8 arbres fruitiers à haute tige à Bettange – Décision

- *Il s'agit de ratifier une convention entre les partenaires, concernant l'entretien d'arbres fruitiers, sur des parcelles à Bettange, au lieu-dit « route de 3 Cantons ». Approbation unanime*

4. Urbanisme : Modification ponctuelle du PAP, approuvé « Wandmillen » à Dippach pour le compte de la S.A. F.E.C.C. – Décision par procédure allégée selon art.30 bis de la loi sur l'urbanisme communal

- *Il est proposé d'adopter cette modification ponctuelle, en vue du redressement d'une erreur matérielle du promoteur, lors de l'introduction du projet initial. La proposition a été adoptée par neuf voix contre deux voix des conseillers de la BI.*

5. Soutien de la commune de Dippach pour l'Ukraine, dans le cadre de l'agression actuelle par le Russie – Résolution

- *Dans le cadre des récentes attaques de la Russie, à l'encontre de l'Ukraine, il est proposé de retenir une résolution, à titre d'action solidaire, comme suit :*

- *La commune :*

- Condamne fermement les attaques contre le peuple ukrainien et les violations de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ;*
- Exige un arrêt immédiat des hostilités et actes de guerre ;*
- Exprime sa solidarité avec le peuple ukrainien et les collectivités locales en Ukraine ;*
- Se dit prêt à accueillir des personnes fuyant l'Ukraine selon ses moyens et disponibilités ;*
- Appelle le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour soutenir les communes qui accueillent des personnes réfugiées ou déplacées.*

La résolution est adoptée de manière unanime.

6. Subsidés et subventions :

6.1. Attribution d'un subside à l'Union cycliste, dans le cadre de la résorption d'un déficit au niveau de la course « Grand-Prix Bob JUNGELS » en 2021 - Décision.

- *Il est proposé d'allouer dans ce cadre un subside de 5.000,00€. Approbation unanime.*

6.2. Attribution d'un subside au comité d'organisation luxembourgeois du World Rescue Challenge 2022 - Décision.

- *Il est proposé d'allouer dans ce cadre un subside de 250,00€. Approbation unanime.*

6.3. Attribution d'un subside au Groupe de Support psychologique (GSP) Asbl., au sein du CGDIS, dans le cadre de son 25^e anniversaire - Décision.

- *Il est proposé d'allouer dans ce cadre un subside de 150,00€. Approbation unanime.*

6.4. Attribution d'un subside de fonctionnement à l'Amicale du Groupe Cynotechnique Asbl., au sein du CGDIS - Décision.

- *Il est proposé d'allouer dans ce cadre un subside de 150,00€. Approbation unanime.*

7. Exploitation du centre de recyclage à Bascharage : Convention de coopération avec l'Administration de l'Environnement, dans le cadre de la mise en route d'un service de réparation et de vente d'appareils électroménagers de seconde main – Décisions

- *La commune de Käerjeng projette d'établir au niveau du Centre de recyclage de Bascharage un service de vente d'appareils ménagers de seconde main, réparés, le cas échéant, sur place, avec le concours d'un établissement à vocation sociale et solidaire. Ce projet a été approuvé par le conseil communal de Käerjeng. A présent, il est proposé que la commune de Dippach fasse de même en tant que partenaire de la première dans le cadre de la gestion du centre de recyclage en question. Des frais supplémentaires à cet égard ne seront pas à escompter pour la commune de Dippach. Approbation unanime.*
8. Commissions consultatives et représentations de la commune :
- 8.1. Nomination d'un nouveau membre suppléant au niveau près de la Commission communale consultative d'Intégration
- *Candidatures reçues de la part de :*
 - *Mme Dos SANTOS Gina*
 - *Mme FERRAIRA Duarte Madalena*
 - *M. FELTGEN Chris.*
- En notant que la candidature de Mme Dos SANTOS a été retirée avant le séance, il ne reste que deux candidats qui sont disponibles. Lors du vote secret, Madame FERRAIRA Duarte Madalena a été nommée au poste vacant.*
- 8.2. Nomination d'un nouveau membre effectif au niveau de la Commission culturelle
- *Candidature reçue de la part de Mme Dos SANTOS Gina. La seule candidature de Mme Dos SANTOS, ayant été retirée avant le début de la séance, aucun vote n'est à faire par rapport à ce point. Le conseil communal a décidé à l'unanimité, lors de la question préalable de retirer le point en question de l'ordre du jour.*
- 8.3. Nomination d'un nouveau représentant du parti DP au niveau de la Commission de la circulation
- *Le parti DP propose de nommer M. Tom MEYERS à ce poste. Lors du vote secret M. MEYERS a été nommé au poste vacant.*
- 8.4. Nomination d'un représentant suppléant auprès du CIPA Mamer
- *Candidature reçue de la part de Mme Manon BEI-ROLLER. Ce point a été ajourné à la prochaine séance du conseil communal, étant donné que la candidature reçue n'avait pas été introduite dans les délais impartis. Un nouvel appel aux candidatures sera lancé avant la prochaine séance.*
9. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal
10. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 17 mars 2022